

1

« On risque de rentrer dans une crise historique. Si on continue comme ça, on va revenir à l'époque de l'abbé Pierre. »

JEAN-LOUIS BORLOO, président de l'UDI, sur la situation du logement, hier sur i>Télé.



16,2 %

C'est la différence moyenne de salaire entre les hommes et les femmes dans l'Union européenne, selon des chiffres publiés hier par la Commission.

Fait divers

Fin de l'accalmie à Marseille.

Un homme de 23 ans a été tué hier de deux décharges de fusil de chasse dans une cité des quartiers Nord. C'est le premier règlement de comptes de l'année dans la cité phocéenne.

Maisons de naissance

La grossesse sans stress

LES FAITS. Le Sénat examine aujourd'hui une proposition de loi visant à créer des maisons de naissance, permettant d'accoucher dans un cadre peu médicalisé.

REPORTAGE. A Paris, le Calm fait partie des projets pilotes.

OZAL ÉMIER

Avant d'entrer dans les locaux de la maison de naissance du Calm (Comme à la maison), dans le XII^e arrondissement de Paris, le visiteur doit retirer ses chaussures. Un geste pour signifier que l'on pénètre dans un autre univers, tout entier dédié à la grossesse et la naissance. Depuis 2008, cette structure associative – qui réunit des parents et quatre sages-femmes libérales – pratique l'accouchement « physiologique ». Entendez par là : sans péridurale. Et sans machines. Un concept né dans les années 1970 aux Etats-Unis et qui fait l'objet d'une proposition de loi étudiée aujourd'hui au Sénat.

Face à des structures qui gèrent 5 000 accouchements par an – entre 2001 et 2010, 20% des maternités ont disparu – la maison de naissance est une alternative moins stressante, car moins médicalisée. Au Calm, l'un des trois projets tests

en Ile-de-France, les demandes se multiplient. « Je voulais accoucher naturellement, explique Marianne, ancienne patiente et bénévole. Je ne suis pas une baba cool, mais j'étais convaincue que mon corps saurait comment faire. »

« Le pouvoir au patient »

Lumière tamisée, lit double dans les salles d'accouchement : l'atmosphère pousse à la langueur. Comme toutes les maisons de naissance, le Calm – installé dans des locaux attenants à la maternité des Bluets – se base sur la notion d'accompagnement global. La même sage-femme suit la patiente tout au long de la grossesse et après l'accouchement. « Les consultations mensuelles durent une heure et demie et s'articulent autour des interrogations des parents », insiste Laetitia, sage-femme. « Cela s'inscrit dans l'idée de redonner le pouvoir au patient, renchérit Marianne. On accouche dans la position qu'on veut, et on nous écoute vraiment. »

Cette écoute a un prix : 1 400 euros l'ensemble du suivi, dont 750 remboursés par la Sécu. Sur plus d'une centaine de demandes, le Calm doit en refuser près de la moitié, explique Corinne, l'une des sages-femmes. Mais en l'absence de cadre légal, les naissances – 56 en 2012 – ne peuvent avoir lieu dans ses locaux et se font sur le plateau technique de la maternité. Un retard criant, comparé à d'autres pays européens. « Nous sommes plus que prêts ! » conclut Corinne. ●



Marianne, 34 ans, a choisi d'avoir son deuxième enfant au Calm. PHOTOS BENJAMIN GIRETTE/METRO



Corinne, sage-femme, assure le suivi des grossesses.

Méline, 30 ans, et Victor, 1 mois.



La pièce commune du Calm fait office de cuisine et de salle d'attente.

LA SITUATION À L'ÉTRANGER

L'Allemagne et la Suisse ont adopté ce dispositif dès les années 1980. Ont suivi la Belgique, les Pays-Bas, la Suède, l'Autriche et le Royaume-Uni.

Des formules différentes. Au Québec, 76 % des accouchements ont lieu en maison de naissance. Si celles-ci ne sont pas forcément attenantes aux maternités, elles sont situées à moins de trente minutes.

Une même précaution. L'accouchement en maison de naissance ne peut s'appliquer qu'à des grossesses sans risques.

Une sécurité assurée. Dans une étude du *British Medical Journal* en 2011, la sécurité des accouchements en maison de naissance a été confirmée par les chercheurs.

« On nous écoute vraiment. »

MARIANNE, ancienne patiente du Calm.

Diplomatie

Vers une intervention en Syrie ?

Les Etats-Unis et la France examinent « les moyens d'accélérer la transition politique », a déclaré hier le nouveau chef de la diplomatie américaine, John Kerry. En visite à Paris, il s'était entretenu avec François Hollande et Laurent Fabius.



Justice

Baby et Népal échappent à l'exécution. Le Conseil d'Etat a suspendu hier l'arrêté d'abattage des éléphantesses hébergées au zoo de Lyon et soupçonnées d'être atteintes de tuberculose.

SUR LE WEB
Aux Etats-Unis, un banal contrôle de circulation tourne à une stupéfiante saisie. Un suspect de 32 ans a été interpellé avec 100 sachets d'héroïne dans le rectum.

À LIRE SUR
metrofrance.com/100

« Ce type d'accouchement coûte moins cher à la Sécurité sociale »

INTERVIEW. Sénatrice UDI du Rhône, Muguette Dini est l'auteur de la proposition de loi sur les maisons de naissance examinée aujourd'hui au Sénat.

Pourquoi une telle proposition de loi ?

Ce texte reprend celui de Roselyne Bachelot qui avait été censuré en 2010 par le Conseil constitutionnel [pour des raisons de procédure, ndlr]. Il répond à une demande réelle, puisque les accouchements physiologiques concernent 4 à 5 % des accouchements en France. Par ailleurs, l'existence de ces maisons de naissance dépend du bon-vou-

loir de maternités partenaires. Elles doivent donc bénéficier d'un statut à part entière pour être complètement autonomes.

Peut-on y voir une solution à la saturation des maternités ?

Pas vraiment, car les maisons de naissance n'assurent que 200 à 300 accouchements par an, contre 5 000 dans une grosse maternité. De plus, on ne peut pas forcer une femme à aller en maison de naissance. Ces établissements s'adressent à des femmes qui cherchent à accoucher dans un environnement moins médicalisé. En revanche, j'insiste sur le fait que ce type d'accouchement coûte moins cher pour la Sécurité



Muguette Dini. ANTOINE ROZE

sociale : 750 euros au lieu de plus de 2 900 euros pour un accouchement à l'hôpital.

Comment va se dérouler l'expérimentation ?

Si la loi est appliquée en juin ou en juillet, les maisons de naissance

« Ce texte répond à une réelle demande. »

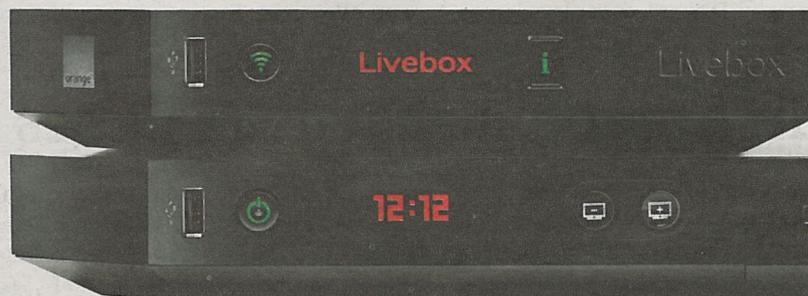
MUGUETTE DINI, sénatrice.

auront deux ans pour déposer leur dossier en fonction d'un cahier des charges précis. Une fois l'agrément obtenu, l'expérimentation durera cinq ans. Leur statut et l'aide financière de l'Etat restent à définir. Mais le point central est qu'elles devront être attenantes à une maternité afin d'assurer une sécurité maximale. Cette assurance a permis d'obtenir le soutien du Collège national des gynécologues et obstétriciens français.

● PROPOS RECUEILLIS PAR O. É.

nouvelle Livebox Play

partagez tout encore plus vite avec le double wifi et la Fibre jusqu'à 200 Méga



Livebox Play Fibre
internet-TV-téléphone

39,90 €/mois

boutique Orange, 1014*, orange.fr

Livebox en location à 3 €/mois. Offre sans engagement (frais de résiliation de 50 €).

Offre soumise à conditions et valable en France métropolitaine du 07/02/2013 au 03/04/2013, sous réserve d'éligibilité technique, du dépôt de garantie de 49 € par décodeur TV. Débit IP jusqu'à 200 Mbits/s en débit descendant et jusqu'à 50 Mbits/s en débit remontant avec la Livebox Play. Offre valable dans les zones éligibles et accessibles sous réserve du raccordement effectif de l'immeuble et du domicile du client à la Fibre. Pour les habitations individuelles, frais d'accès au réseau Fibre : 99 € TTC. Voir détails en point de vente.

* Appel gratuit depuis une ligne fixe Orange, tarif variable depuis la ligne d'un autre opérateur. France Télécom, SA au capital de 10 595 541 532 € - RCS Paris 380 129 866.

